

TP3 : Pratiquer les technologies de protection de la vie privée

Durée du TP : 6h.

Date limite de remise du TP : vendredi 19 février 2016 à 23h59.

Le TP se fait par groupe de 2 étudiants (au maximum) et le rapport à remettre doit être envoyé au plus tard vendredi 19 février à minuit par courriel à l'adresse électronique "sgambs@irisa.fr".

Description :

Le but de ce troisième TP est de vous faire tester et évaluer en pratique des technologies respectueuses de la vie privée (*Privacy Enhancing Technologies* ou *PETs* en anglais). Plus précisément, vous devrez choisir deux technologies parmi celles répertoriées sur le site web suivant :

<http://cyberlaw.stanford.edu/wiki/index.php/PET>

Les liens vers les technologies que vous choisissiez doivent être toujours actifs et les deux technologies que vous vous proposez d'étudier doivent être très différentes l'une de l'autre. De préférence, il vous est demandé de choisir d'étudier des technologies que vous n'aviez jamais tester auparavant. Vous devez aussi me préciser le nom des deux technologies que vous avez choisi d'étudier d'ici le 1 février au plus tard afin d'être sûr qu'il n'y pas d'autres groupes qui étudient les mêmes technologies.

Vous devez conduire une analyse de chacune de ces technologies selon au moins les 5 points suivants que vous devrez argumenter de manière détaillée :

1. Fonctionnement général de la technologie.
2. Garanties offertes en terme de respect de la vie privée.
3. Hypothèses de sécurité et de confiance qui doivent être faites. Discuter aussi si ces hypothèses vous semblent réalistes.
4. Etat de maturité de la technologie.
5. Propositions d'améliorations ou d'extensions pour étendre son champ d'application ou les garanties offertes.

Travail à rendre :

Suite à ce TP, vous devrez remettre un rapport qui résume le résultat de votre analyse pour les deux technologies respectueuses de la vie privée.